

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1914-15

PRESIDENT

M. ADELARD FORTIER, "The Montreal Dairy Co.", 290 Ave. Papineau.

1er VICE-PRESIDENT

M. S. D. JOUBERT, président de la Maison Lamontagne Limitée, 318 M. FRANK PAUZÉ, Ent. et Manufacturier, 326 Greene Ave. Notre-Dame Ouest.

2ème VICE-PRESIDENT

TRESORIER

GEORGES GONTHIER, L.I.C., comptable expert, financier, de "St. Cyr, Gonthier & Frigon" et de "Gonthier & Midgley", 103, St-Frs-Xavier

SECRETAIRE

M. W. U. BOIVIN, marchand, Vice-président du Conseil Fédéral de l'Association des marchands-détailliers, 791, Mont-Royal Est.

AVOCATS-CONSEILS

M. LEON GARNEAU, C. R., 86 rue Notre-Dame Ouest.

ED. FABRE-SURVEYER, C.R., 675 Dominion Express Bldg.

CONSEIL D'ARBITRAGE. — MM. Adélar Fortier, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L. E. Geoffrion, C. H. Catelli, Isaie Préfontaine, O. S. Perrault, Fred. C. Larivière, Lieut.-Colonel A. E. Labelle, Armand Chaput.

CONSEILLERS

M. Baillargeon, J. B. ent-de Camionnage, 379 Ontario Est.
M. Bédard, Rodolphe, L.I.C., Comptable-Expert, 55 St. Frs.-Xavier.

M. Frigon A. P., de "St. Cyr, Gonthier & Frigon", 103, St-Frs-Xavier.
M. Gareau J. O., marchand de nouveautés, 1502, St-Laurent.

M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".

M. Gauvin, J. A. E., pharmacien, 859, Ste-Catherine Est.

M. Caron, A. L., fab. de bijouterie, 235, Bleury.

M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.

M. Chevrier, J. N., gérant "Le Devoir", 71a, St-Jacques.

M. Labrecque J. O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.

M. Daoust, J. E. C., architecte, 180, St-Jacques.

M. Lambert, Alfred, manuf. de chaussures, 17, Notre-Dame Est.

M. Desmarreau Alexandre, L.I.C., liquidateur, 60, rue Notre-Dame Est.

M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie.", 336, St-Paul.

M. DeTonnancour L. C., marchand-tailleur, 61, Notre-Dame Est.

M. McDonald, Duncan, Prés. de la "Montreal Tunnel Co.", Transport Bldg.

M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin & Cie.", 568, St-Paul.

M. Rolland, Emile, de l'Imprimerie Moderne, 39 rue Dowd.

M. Filiatrault Joseph, de "Filiatrault & Lesage", 429, St-Laurent.

M. Tarte Eugène, Co-proprétaire, de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P., marchand de bois, 2951 rue St-Dominique.

M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 150 Boul. St-Joseph Ouest.

M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épicer en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, 568 rue St-Paul.

M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave de l'Hôtel de Ville.

M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.

M. Isaie Préfontaine, président de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec 425, Transportation Bldg.

M. Damase Masson, négociant, 67, Bleury.

M. O. S. Perrault directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada Limited, 309, rue St-Antoine.

M. L. E. Geoffrion, financier, 4, de l'Hôpital.

M. Frédéric C. Larivière, Président "Larivière Inc.", 911, St-Laurent.

M. le Lt.-Col. A. E. Labelle, commissaire du port, "The St. Lawrence Flour Mills", 1110 Notre-Dame Ouest.

M. Armand Chaput, Directeur Gerant de "L. Chaput, fils & Cie Ltés, 2 de Brosses.

ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. A. Racine de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 140, rue St-Paul.

M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 57, rue St-Laurent.

M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.

M. A. V. Roy, I. C., et Industriel, 50 Notre-Dame Ouest

M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.

M. Joseph Fortier, Fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

AUDITEURS: — M. Eug. Prévost, L.I.C., 107 St-Jacques; M. Jos. Desautels, L.I.C., 838 St-Hubert.

PRESIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE CONSTRUCTION. — M. N. Simoneau, 583 Notre-Dame O.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE: — L'Hon. Sir Lomer Gouin, K.C.M.G., Hon. Juge S. Beaudin.

COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1913-1914.

Le président fait partie ex-officio de tous les comités.

AFFAIRES MUNICIPALES: — Président, M. Ludger Gravel; MM. S. D. Joubert, Isaie Préfontaine, C. H. Catelli, J. O. Labrecque, H. Laporte, L. E. Gauthier, Jos. Filiatrault, Emile Rolland, Alf. Lambert.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES: — MM. Jos. Contant, H. Laporte, Geo. Gonthier, L. E. Geoffrion, Trefflé Bastien, Ed. Montpetit, Alfred Lambert.

AGRICULTURE ET COLONISATION: — Président, M. Etienne Blanchard; MM. Damase Parizeau, Arthur Berthiaume, Alphonse Décarie, Louis Perron.

LEGISLATION: — Président, Hon. N. Pérodeau, C. L.; MM. Léon Garneau, C.R., Ed. Fabre-Surveyer, C.R., J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Zéphirin Fillon, A. P. Frigon, Alex. Desmarreau, J. N. Cabana, H. A. Demers.

BEURRE ET FROMAGE: — MM. Chs. Langlois, W. Champagne, L. O. D'Argencourt, A. A. Labrecque, Z. Limoges, J. A. Vallancourt.

MINES, BOIS ET FORETS: — Président, M. Léon Gagné; MM. Frank Pauzé, Rod. Tourville, Henri Mathieu, Julien Therrien, J. H. Dansereau, Octave Lémay, J. T. Armand, J. T. Marchand, Léon Schier, Alph. Renaud, J. T. R. Laurendeau.

BULLETIN: — Président, M. Jos. Contant; MM. Emilien Daoust, Arthur Berthiaume, Emile Rolland, A. J. de Bray, Geo. Gonthier, A. A. Granger, Eug. Tarte, J. N. Chevrier, Mre Léon Garneau, C.R.

NOUVEAUTES: — Président, M. Joseph Filiatrault; MM. F. E. Drouin, Alph. Racine, J. N. Dupuis, J. F. Loisel, J. O. Gareau, C. E. Martin.

COMPTABILITE: — Président, M. Alex. Desmarreau; MM. Alf. Cinqmars, Rod. Bédard, P. H. Dufresne, P. A. Gagnon, Henri Viau, Eug. Prévost, Jos. Desautels.

PRODUITS CHIMIQUES: — Président, M. J. A. E. Gauvin; MM. Henri Lanctôt, Arthur Décarie, Henry Miles, J. G. A. Fillon, Paul J. Leduc, J. A. Godbout, A. Lebeau.

CUIRS ET PEaux: — Président, M. Jos. Daoust; MM. L. E. Gauthier, Raoul Claude, F. B. Drouin, Paul Galibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée, Alfred Lambert.

RECEPTION: — Président, M. Duncan McDonald; MM. Rod. Bédard, Jos. Fortier, J. A. Beaudry, J. F. Loisel, Damase Masson, Alph. Renaud.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES: — Président, M. A. V. Roy; MM. Geo. Esplin, Jos. Fortier, A. A. Granger, F. C. Larivière, J. T. Marchand, Frank Pauzé, J. P. L. Bérubé.

TRANSPORTS, POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES: — Président, M. C. H. Catelli; MM. Alex. Desmarreau, S. D. Joubert, L. E. Geoffrion, Damase Masson, J. P. Mullarkey, J. B. Baillargeon, W. I. Gear, Duncan McDonald, C. E. Racine.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES: — MM. Jos. Ethier, Armand Chaput, L. O. D'Argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, Alex. Orsali, J. F. Sauriol.

VINS ET LIQUEURS: — MM. Armand Chaput, H. G. Bisson, Albert Hudon, L. Larue, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

EXPOSITION ET MUSEES: — Président, M. Jos. Contant; MM. C. H. Catelli, J. A. Beaudry, L. C. de Tonnancour, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron, J. F. Loisel, Damase Parizeau.

VOYAGEURS DE COMMERCE: — Président: M. J. H. Paul Saucier; MM. J. F. Loisel, Ludger Gravel, J. A. Brais, L. A. Berti, E. D. Cauchon, Raoul Dupré, Harry Godbout, J. Emile Roy, L. E. Charron, Roméo Brosseau, L. N. Veilleux.

FERS ET METAUX: — Président, M. Arthur Léger; MM. Alex. Prud'homme, Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, I. L. LaFleur, Jos. Letourneux, L. J. A. Surveyer, F. C. Larivière, Alfred Barrette.

DE L'IMMEUBLE DE LA CHAMBRE: — MM. Frank Pauzé, A. P. Frigon, C. E. Martin, J. E. C. Daoust, A. L. Caron.

FINANCES: — Président, M. S. D. Joubert; MM. Frank Pauzé, Armand Chaput, Alex. Desmarreau, Jos. Fortier, Geo. Gonthier, C. E. Martin, Ludger Gravel.

Adresse Télégraphique
INDUSFRANC, Montréal.

Tél. Main 1680

La Compagnie Industrielle Française

Limitée

8 BOULEVARD ST-LAURENT,
MONTREAL.

IMPORTATEURS EXCLUSIFS
POUR LE CANADA DES
GRANDES MARQUES FRANCAISES:

ORFÈVRERIE-ARGENTERIE
"CHRISTOFLE", "GALLIA"

BIJOUX:
"MURAT", "MAGNOR"

MONTRES: "LIP" ETC., ETC.

BUREAU D'ACHATS A PARIS

PALETOTS de demi saison HABITS de soiree et de rue COSTUMES DE DAMES

Tous dans les dessins les plus nouveaux et les plus choisis.

COUPE GARANTIE

Notre choix est considérable et de la meilleure qualité.

Notre maison est connue par tous les élégants et les élégantes de Montréal.

Oscar Loiseau & Cie.

MARCHANDS-TAILLEURS

128 RUE ST-DENIS

Entre les rues Ste-Catherine et Dorchester.

MONTREAL

RENAUD, KING & PATTERSON Ltee

COIN STE-CATHERINE ET GUY

PUPITRES

CHAISES

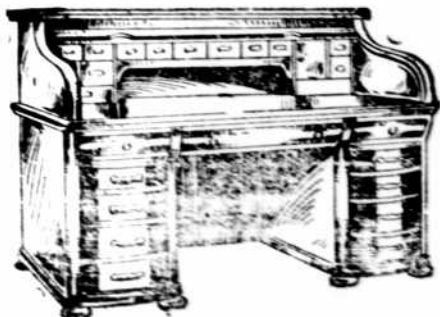
TABLES DE BUREAUX

BIBLIOTHEQUES

Ameublements complets de
Bureaux et de Salles de
Réunions de Compagnies
[Board Rooms]



Dépositaires
pour la bibli-
othèque à
section
"MACEY"



Les bonnes confitures font les meilleurs desserts

Qu'elles soient employées pour
la table ou les pâtisseries

KING BRAND

sont toujours les premières

Elles sont faites avec précaution. Les fruits strictement frais et de la meilleure qualité sont seuls employés. Leur usage est recommandé à tous ceux qui tiennent à conserver leur réputation de bons confiseurs.

En boîtes de 5 et 7 livres, en pots, en verres et en seaux de bois.

L. et P. est une marque de confitures pures.

Labreeque & Pellerin

MANUFACTURIERS

MONTREAL

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

5me Année

Montréal, Mars 1914

N. 3

DIRECTEUR: ARTHUR LEMON. — Chelier des Sciences, Secrétaire-Archiviste.

SOMMAIRE

La Chambre de Commerce et l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales	43
La prospérité de notre Chambre de Commerce	44
L'Ecole Technique de Montréal	47
L'Hôtel des Postes à Montréal	48
A ceux qui se plaignent de l'insuffisance des wagons	48
Les salaires payés en chèques	49
Les profits nets paient les factures	49
Les travaux de la Chambre	49
Séance du Conseil	51
Assemblée générale annuelle	52
Le Commerce Franco-Canadien	56
Nos rapports avec les Etats-Unis	58
Le prix de la vie au Canada	58
Les mauvais payeurs	59
L'affiliation de l'Ecole des Hautes Etudes à Laval ..	60
L'automobilisme au Canada	60

La Chambre de Commerce et l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Les remarques de l'hon. Sir Lomer Gouin, une mise au point par M. Adélar Fortier, président de la Chambre, et la réponse du premier ministre.

Le 23 février dernier l'Association des étudiants de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal donnait au Viger son premier banquet annuel; à cette occasion l'hon. Sir Lomer Gouin fit un important discours pour parler de l'Ecole des Hautes Etudes qu'il a fondée, et à ce sujet il a cru devoir faire quelques observations touchant la Chambre de Commerce du district de Montréal.

De son côté M. Adélar Fortier, président de la Chambre a pensé qu'il devait mettre au point certains avancés qui avaient été fait, et à la séance du Conseil de la Chambre tenue le 26 février, il lu le rapport qui suit:
Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous donner certaines explications concernant ce qu'un journal de cette ville a cru devoir appeler les "Amers reproches" de Sir Lomer Gouin à l'adresse de la Chambre de Commerce du district de Montréal dans le discours qu'il a prononcé lundi soir, le 23 du courant, au banquet des étudiants de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Sir Lomer Gouin a dit que la Chambre de Commerce se désintéressait de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. "C'est pourtant à la demande de cette association, "a-t-il ajouté, que nous l'avons fondée, et cependant la "Chambre de Commerce de Montréal préfère s'intéresser "à la question du Canal de la Baie Georgienne, à la loi des "pages, aux affaires municipales, plutôt qu'à l'Ecole des "Hautes Etudes."

"En fondant l'Ecole, déclarait aussi le Premier Ministre, le gouvernement n'a eu d'autre désir que de vous "former des successeurs dans le domaine des affaires."

Messieurs, ce que j'ai éprouvé quand on m'a fait part des franches déclarations de Sir Lomer Gouin n'est pas du ressentiment, loin de là, mais bien plutôt un réel contentement puisque M. le Premier Ministre fournissait à la Chambre de Commerce l'occasion de mettre les choses au point, pour bien définir la position respective de la Chambre et de l'Ecole des Hautes Etudes dans leurs relations; ainsi vous serez plus à même de juger, et le public aussi, de la justesse des observations qui nous ont été faites.

Qu'on me permette tout d'abord de signaler à Sir Lomer Gouin qu'il a été induit en erreur quand on lui a fait dire que la Chambre de Commerce s'était occupée de la loi des pavages, car jamais cette question n'a même été soulevée au sein de nos réunions.

1.—Maintenant il est bien vrai que c'est à la demande de la Chambre de Commerce que l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales a été fondée, et que c'est pour nous former des successeurs dans le monde des affaires que la corporation de l'Ecole travaille; seulement peut-on accuser la Chambre de Commerce d'indifférence à l'égard de l'Ecole quand, même, pour la préparation du programme des études, la Chambre n'a pas été consultée;

2.—Si vous lisez le procès-verbal de la séance du conseil du 8 mai 1912, vous y trouverez ceci: "M. Isaie "Préfontaine, président de la corporation de l'Ecole des "Hautes Etudes, accuse réception à la Chambre d'une requête signée par un groupe important de nos membres "demandant l'ouverture de cours du soir à l'Ecole des "Hautes Etudes. M. Préfontaine remercia les signataires "de cette requête de l'intérêt qu'ils portent à l'Ecole."

Je ne crois pas que ce soit là de l'indifférence de la part de notre Chambre; pourtant jamais les cours du soir n'ont été organisés. Il en existe à l'Ecole Technique; l'Ecole des Hautes Etudes n'aurait-elle pas pu réussir à fonder ces cours du soir aussi bien que l'Ecole Technique et aussi bien qu'une autre institution qui donne son patronage à ce genre de cours?

3.—On a prétendu que nous ne nous sommes pas intéressés aux élèves de l'Ecole des Hautes Etudes. Cependant je trouve qu'à plusieurs reprises la Chambre a étudié la question de fonder une Bourse ou un Grand Prix pour les élèves de cette Ecole comme en font foi le discours-programme de M. Armand Chaput, en 1912, les propositions et rapport que j'avais moi-même l'honneur de faire aux séances du Conseil du 29 mars 1912 et le 23 avril 1913, ainsi qu'à l'assemblée générale de la Chambre tenue le 5 mars 1913. A la séance du Conseil du 25 avril 1913, j'avais l'honneur de faire rapport que la charte de la Chambre, à notre grand désappointement, ne nous autorisait pas à fonder une Bourse ou à donner des prix aux élèves de l'Ecole des Hautes Etudes ou à aucune autre école; et c'est alors qu'un de vos vice-présidents, M. Frank Pauzé, offrit à l'Ecole une médaille au plus méritant, et la Chambre, un diplôme. Jamais nous n'eûmes de nouvelles de cette proposition;

4.—La remarque que la Chambre de Commerce ne s'est pas occupée de trouver de l'emploi aux élèves de

L'École des Hautes Etudes n'est pas justifiée; en effet, comment la Chambre aurait-elle pu s'occuper de trouver des emplois à ces élèves, quand jamais la corporation de l'École ne lui a fait connaître ce fait, non plus que les noms des élèves qui étaient à la recherche de positions;

5. Il faut de plus noter ce fait-ci, que de la part de l'École, rien n'a été fait pour susciter l'intérêt de notre Chambre; l'attention que cette dernière a toujours manifestée était spontanée. En 1912 la Chambre a visité l'École, et son président d'alors promettait que la Chambre allait suivre les développements de l'institution appelée à former notre jeunesse; ne croyez-vous pas qu'au moins, de temps à autre, la corporation aurait pu nous tenir plus au courant de ce qui se faisait? Les nouvelles que nous avions de l'École ne nous venaient seulement que du président de cette corporation, et ces nouvelles étaient toujours pour nous dire que l'École allait si bien, qu'avant peu, elle surpasserait celle de Paris. La Chambre aurait-elle eu raison de douter du succès de cette œuvre après des déclarations aussi optimistes? Est-ce que la corporation de l'École des Hautes Etudes n'aurait pas pu renseigner la Chambre comme le fait d'ailleurs l'École Technique grâce au délégué que nous avons dans cette corporation?

6. N'était-ce pas encore pour témoigner l'intérêt que la Chambre porte aux étudiants de l'École des Hautes Etudes que lundi soir, tous les membres de l'exécutif et plusieurs membres de la Chambre laissaient leurs multiples occupations pour assister au premier banquet de l'Association des Étudiants de l'École des Hautes Etudes Commerciales?

7. Enfin si vous relisez le discours-programme que j'avais l'honneur de faire le 11 février 1914 — soit douze jours avant celui de Sir Lomer Gouin — la Chambre de Commerce ne donnait-elle pas encore une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle porte à l'École en adoptant, à l'unanimité, ce passage du programme du présent exercice: — "Plus que jamais la Chambre de Commerce va s'intéresser à l'École Technique et à l'École des Hautes Etudes. Rien ne sera épargné de notre part pour aider au succès de ces deux grandes œuvres appelées à faire tant de bien à notre jeunesse."

Après l'exposé de ces faits, serait-il juste de prétendre encore que la Chambre de Commerce a négligé ses devoirs? Je ne le crois pas et je tiens à assurer Sir Lomer Gouin, au nom de la Chambre, qu'elle est désireuse d'aider, autant qu'il est en son pouvoir de le faire, l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et puisqu'il attend d'elle une action plus directe, la Chambre verra, au besoin, à faire valoir ses vues à ce sujet avec la même franchise qu'il a mis lui-même à rappeler à la Chambre ce qu'il croyait être de l'indifférence de sa part.

Le tout humblement soumis.

ADELARD FORTIER,

Président de la Chambre.

Montréal, 26 février 1914.

La réponse de l'hon. Sir Lomer Gouin.

M. Adélar Fortier ayant fait parvenir le texte de ses

déclarations au premier ministre de la province celui-ci lui répondit par la lettre suivante:

M. Adélar Fortier,

Président de la Chambre de Commerce,

Montréal.

Cher monsieur Fortier,

J'ai votre lettre du 28 février dernier, ainsi que copie du discours que vous avez prononcé devant le conseil de la Chambre de Commerce de Montréal.

Je sais bien que vous êtes animé des mêmes sentiments que moi au sujet de l'École des Hautes Etudes et que vous désirez sincèrement son succès. Il n'y a pas d'amertume dans mon discours pas plus que vous n'en avez mis dans le vôtre et les deux seront utiles à cette institution en ce qu'ils attireront l'attention publique sur elle.

Veuillez agréer, cher monsieur Fortier, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

(Signé)

LOMER GOUIN.

La prospérité de notre Chambre de Commerce.

Elle est bien démontrée dans le rapport que son trésorier M. Georges Gonthier, a fait aux membres lors de l'assemblée annuelle. — Un comité de l'immeuble de la Chambre.

A l'assemblée annuelle de la Chambre, M. Georges Gonthier, son distingué trésorier, a dressé le bilan de l'exercice 1913-1914.

Avant de rendre compte des finances il a fait les quelques remarques qui suivent:

"J'ai le plaisir de vous présenter le 27ième rapport annuel de la Trésorerie de la Chambre et le 3ième de ma gestion qui ne sera peut-être pas le dernier puisque vous avez bien voulu me continuer encore mon mandat sans même attendre si je suis encore digne de votre confiance, puisque je ne vous ai pas encore rendu mes comptes pour le dernier exercice. Je vous exprime toute ma reconnaissance pour ce trop beau geste à mon égard.

"Je prise beaucoup cette forme d'appréciation de votre part, croyez-moi bien.

"Le compliment a d'autant plus de valeur qu'il vient du corps commercial de langue française, le plus important de toute cette partie du globe.

"Messieurs, soyons fiers de notre Chambre qui a été, qui est et qui sera le principal foyer du commerce français en Amérique. Levons bien haut son étendard et nous verrons s'élever et accourir de tout côté autour de lui des initiatives et des forces vives, comme cela s'est produit à plusieurs reprises dans le passé, et se produit encore d'une manière si évidente et presque surprenante dans le moment actuel en rapport avec la vigoureuse campagne inaugurée récemment par notre Chambre pour la construction du canal de la Baie Georgienne. Campagne qui porte dans tous les coins du Canada et même de l'autre côté de l'océan le nom de cette Chambre, et qui fait trembler les adver-

Synopsis des Règlements des Terres du Nord-Ouest Canadien.



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédés uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3.00 l'acre. Devoir.—Devra demeurer six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requi pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ou ne pouvant obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. (37085)

CRÈME A LA GLACE.

CRÈME.

BEURRE,

Montreal Dairy Company
 LIMITE

290

AVENUE PAPINEAU
 MONTREAL.

Le "Prêt Immobilier Limitée"

244, rue Ste-Catherine Est

Tel. Bell Est 5779 MONTREAL

BUREAU DE DIRECTION

Président: M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien, ancien échevin; Vice-Président: M. L.-A. Lavallée, maire de Montréal; Secrétaire-Trésorier: M. Arthur Gagné, avocat; Directeurs: M. L. E. Geoffrion, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Commission du Havre de Montréal; M. le Dr Goyette, ancien maire de Magog; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste; M. F.-E. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadian Advertising Limited"; Gérant: M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

pour acheter une propriété ou pour bâtir, inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'intérêt que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Ecrivez ou téléphonez pour avoir la brochure explicative gratuite.

**Valises
 Harnais
 Sacoques**

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux, Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

Jamontagne Limitée.

—BLOC BALMORAL—
 RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL Can

FUMEZ LES
 CIGARETTES
 SWEET CAPORAL
 elles sont d'une pureté absolue.

AVOCATS

W. A. BAKER, C.R.
 AVOCAT

Tél. Main 1762 58, rue St-Jacques

Edmond Brossard
 AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard & Forest

Edifice DU Credit Foncier

Tél. Main 215 35, St-Jacques Montreal

 W. Hibbard, C.R. Louis Boyer, C.R.
 Louis Gosselin, C.R. Hon. R. Dandurand, C.R.
 Conseil

HIBBARD, BOYER & GOSSELIN
 AVOCATS

 Tél. Main 1423
 Tél. Main 2635 107, rue St-Jacques, Montréal

Tél. Bell Main 2279.

A. PAPINEAU MATHIEU

 De la Société Légale Mullin & Mathieu
 AVOCAT

 401 et 402, Edifice de la Banque d'Epargne
 180, rue St-Jacques, MONTREAL

Tél. Main 7739 Cables "FABSURVEY"

Surveyer, Odgen, & Mariotti

Avocats, Solliciteur, et Commissaires.

 EDIFICE DOMINION EXPRESS,
 145, rue ST-JACQUES, MONTREAL

 Fabre-Surveyer, C.R. Charles G. Odgen
 Paul Surveyer Humbert Mariotti

Tél. Main 7591 Rés. St. Louis 7543

YVON LAMONTAGNE, B. A., LL. B.,
 AVOCAT

Chambre 104

30 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

INGENIEURS-CIVILS

TEL. BELL MAIN 8240

DE GASPE BEAUBIEN

INGENIEUR-CONSEIL

Estimés, Plans et Devis

Ch. 28 Edifice Assurance Royale

PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tél. Bell Main 874.

A. & E. LOIGNON

 INGENIEURS
 CIVILS

17, Cote de la PLACE d'ARMES

MONTREAL

 S. A. BAULNE, B. A. Sc. - I. C. Prof. à l'École Polytechnique,
 Membre de la Société des I. C. Canadiens,
 Membre de la Société des I. C. de France,
 Membre de la Corp. Arp. de Québec.

 PAUL E. MERCIER, B. A. Sc. - I. C.
 Prof. à l'École Polytechnique,
 Membre de la Société des I. C. Canadiens,
 Membre de la Société des I. C. de France,
 Membre de la Corp. Arp. de Québec.

BAULNE & MERCIER

INGENIEURS CONSEILS & GEOMETRES

703 EDIFICE SHAUGHNESSY, rue McGill, - MONTREAL.

TELEPHONE MAIN 4348

Arpentages

Plans

Devis

Estimés

Surveillance

Expertise

Ponts, Routes et Chemins de Fer.

Cadastre, Bornage.

Pavages, Aqueducs, Egouts.

Constructions Métalliques et Béton Armé.

Construction et Installation d'usines.

Installation de Pontons et Tarsis.

Maintenance des pontons, des usines et des tirs.

pour

Surveyer & Frigon

INGENIEURS-CONSEILS

 Expertises, Levées de Plans, Estimation
 et Projets

Rapports techniques et financiers

Bureau principal: 56 COTE BEAVER HALL

Téléphone: Uptown 3808

MONTREAL.

NOTAIRES

Tél. Bell 1859.

 Léandre Bélanger Adrien Bélanger
Belanger & Belanger

 NOTAIRES, COMPTABLES
 et COMMISSAIRES

30, rue ST-JACQUES, MONTREAL

NOTAIRE

R. FARIBAULT

NOTAIRE

Successeur de Leclerc & Faribault

52, RUE ST-JACQUES

Tél. Main 678 MONTREAL

Argent à prêter sur hypothèque

 Tél. Bell Main 2785. Résidence: 495 Duluth Est
 Tél. St-Louis 3585

LUCIEN GIROUX

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions.

 43, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL
 Edifice F-X. ST-CHARLES Ltée

 W. J. PROULX, LL. B. JOS. PROULX, LL. L.
 Bureau de voir: Bureau de voir:
 1226, Boulevard St-Laurent 2887 Boulevard St-Laurent
 Tel. St-Louis 1760

PROULX & PROULX
 NOTAIRES

EDIFICE BANQUE NATIONALE

99, RUE ST-JACQUES Tel. Bell Main 2959

Téléphone: Main 4306-4307

Maurice Loranger, L.L.L.

M. Séguin, N.P.

B. Melançon, L.L.L.

Loranger, Seguin & Melançon

NOTAIRES

Edifice de la Banque Nationale

99 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

 Dans tous les pays.
 Pour renseignements, demandez le Guide
 de l'Inventeur, qui vous sera envoyé gratis par
MARION & MARION

 64 rue Université l'angle rue Ste Catherine,
 Phone: up 6474 Mont-éal

Louis Garand Tancrede D. Terroux

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers & Courtiers

18, rue Notre-Dame Ouest MONTREAL

Près de la Place d'Armes

Tél. Bell Main 6629

J. B. D. Légaré

 Courtier en Immeubles
 et Promoteur

11, rue ST-JACQUES, MONTREAL

saies autant qu'elle réjouit et donne du courage aux partisans de la mise à exécution immédiate de ce gigantesque mais nécessaire projet national.

"Pardonnez-moi, Messieurs, cette courte digression et permettez-moi de revenir à mes moutons, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire à mes chiffres qui, d'ailleurs sont peu compliqués comme vous le savez, mais qui cependant commencent à s'élever à des sommes respectables par suite de la plus value qu'accordent chaque année à notre immeuble nos dignes évaluateurs, au détriment toutefois de nos faibles revenus. En effet, à moins qu'on ne tire parti le plus tôt possible de chaque pouce de terrain non utilisé actuellement, notre budget annuel va se trouver obéré d'une façon inquiétante, par suite de l'augmentation énorme dans les taxes que nous avons à payer, qui sont cette année de \$549.46 de plus qu'en 1912."

M. Gonthier a complété ses remarques par une intéressante comparaison remontant à 1888, date de la première assemblée annuelle.

En 1888 la Chambre avait pour tout capital \$5.00 au 31 décembre 1898, ce capital était de \$1,225.41 au 31 décembre 1908, il s'élevait à \$5,510.06, et enfin au 31 décembre 1913 il atteignait \$60,542.02.

Au 31 décembre 1887 les recettes de l'année étaient de \$294; au 31 décembre 1898, de \$2,599.28 et au 31 décembre 1908 de \$5,770.70; l'exercice de 1913 s'est fermé avec un chiffre de recettes de \$11,877.31.

Ces chiffres qui ne sont qu'un extrait du rapport financier ne manqueront pas d'intéresser nos membres.

Dès les premiers mois de sa présidence, M. Fortier, président de la Chambre, avait étudié le moyen d'assurer de plus grands revenus à la Chambre en retirant tout le bénéfice possible de l'immeuble que possède notre association; M. Gonthier, à son tour, a parlé dans le même sens, et l'exécutif n'a pas été lent à mettre ce projet à l'étude et dès la première réunion du nouveau conseil, le 26 février, M. le président faisait part de l'intention de l'exécutif de demander à la Chambre de former une commission permanente de l'immeuble de la Chambre. Et à sa réunion du 4 mars la Chambre en assemblée générale votait à l'unanimité la proposition suivante:

"Il est proposé par M. C. H. CATELLI,

"Appuyé par M. LUDGER GRAVEL,

"Et RESOLU:

"1o.—Qu'une nouvelle commission permanente dite: "Commission de l'Immeuble de la Chambre de Commerce soit formée et qu'elle se compose de MM. Frank Pauzé, C. E. Martin, A. P. Frigon, A. L. Caron et J. E. C. Daoust;

"2o.—Que l'objet de cette Commission soit d'étudier "les moyens de retirer le plus de bénéfices possibles de la "propriété que possède la Chambre de Commerce du District de Montréal, en vue d'augmenter de plus en plus "ses ressources pour l'aider à poursuivre sa mission et "autres buts."

Les membres peuvent donc être assurés que rien ne sera épargné maintenant pour faire grandir leur institution, et les hommes qui ont été choisis sont une garantie du succès de la nouvelle commission.

L'Ecole Technique de Montreal,

Rapport de M. Frank Pauzé, délégué de la Chambre de Commerce dans la corporation de l'Ecole, lu à l'Assemblée générale de la Chambre du
4 mars 1914.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Il y aura bientôt six mois que j'ai l'honneur de représenter la Chambre de Commerce de Montréal dans le Bureau de direction de l'Ecole Technique, et c'est pour vous faire partager mon admiration, autant que pour vous rendre compte de ma mission que j'ai cru intéressant de vous soumettre ce modeste rapport.

Je ne saurais trop dire combien nous devons louer ceux qui ont fondé l'Ecole Technique et qui lui continuent leur sollicitude en pourvoyant à sa subsistance; mais en même temps je ne saurais trop dire quel devoir incombe aux hommes d'affaires de notre cité de joindre leur concours désintéressé et dévoué aux efforts de ceux qui ont tant fait jusqu'ici pour cette institution, pour qu'ensemble les uns et les autres rivalisent de zèle afin d'assurer plus que la subsistance de l'école, mais de plus sa prospérité.

L'admiration que j'éprouve chaque fois que je visite l'Ecole Technique a été le résultat de l'intérêt que je lui ai porté depuis que je suis votre délégué; et il en sera de même de chacun de vous le jour où vous vous intéresserez de plus près à cette institution. C'est cet intérêt que je voudrais susciter en vous, en m'efforçant de vous renseigner le plus souvent et le mieux possible sur l'enseignement qui est donné, sur le but de cet enseignement, — sur les résultats à prévoir et sur les avantages qu'il assure à tout jeune homme qui en aura bénéficié.

C'est avec une réelle satisfaction que je puis vous affirmer que quoique jeune encore, plus jeune qu'une autre institution, l'Ecole technique jouit d'une vigueur qui lui est une garantie de succès; et ce qui fait augurer aussi bien pour l'avenir: c'est que ses organisateurs ont eu le talent de bien adapter leur programme aux besoins des élèves, plutôt que de forcer les élèves à s'adapter à un programme arrêté d'avance. Les résultats de l'application d'un tel principe pédagogique ont été que nos jeunes gens, constatant qu'on les avait bien compris, affluèrent à l'école, démontrant du même coup non seulement son utilité, mais aussi sa nécessité.

A la sortie de l'école primaire, un grand nombre de jeunes gens veulent acquérir l'habileté manuelle dans l'industrie des métaux ou du bois, et dans le domaine si vaste de l'électricité; or ils ont trouvé et ils trouveront toujours à l'Ecole technique l'enseignement théorique donné par des professeurs aussi dévoués qu'instruits et la démonstration pratique dans des ateliers divers faite par des praticiens aussi habiles qu'expérimentés. — Dans ces conditions on comprendra que c'est avec goût et avec l'espoir d'avantages précieux et avec la conscience de la valeur réelle des connaissances acquises qu'un homme se vouera ensuite à l'industrie dont il saura faire une carrière enviable pour plus d'un de ses semblables.

A l'Ecole technique les cours sont donnés le jour et le soir. Les élèves des cours du jour paient \$3.00 par mois

pour la 1^{re} année: \$1.00 pour la 2^{ème} et \$5.00 pour la 3^{ème}, et ils sont au nombre de 192.

Vous vous rendrez compte de l'importance de l'institution et de la somme de travail qui incombe au Principal et à ses professeurs quand vous saurez qu'il se donne un cours général, puis un cours professionnel et que ce double cours se donne en français et en anglais.

Les cours du jour comprennent quatre sections françaises subdivisées en classe A et B, et en trois sections anglaises.

Les cours du soir sont aussi un succès et sont également donnés en français et en anglais et comprennent vingt sections françaises et vingt anglaises: ils sont fréquentés par 450 élèves, dont 210 de langue anglaise et 240 de langue française. Ces élèves sont de braves ouvriers, de jeunes apprentis désireux de se perfectionner qui prennent sur leurs loisirs et leurs heures de repos, le temps de s'instruire de plus en plus: c'est un bel exemple à proposer à tous nos jeunes compatriotes. A ceux qui fréquentent les cours du soir, on demande une rétribution de \$8.00 pour six mois; soit pour un cours complet comportant le travail à l'atelier; à ceux qui ne veulent suivre que les classes de mathématiques, de dessin et de mécanique, on exige qu'une rétribution mensuelle d'un dollar de même que pour le cours d'ingénieur et de chauffeur; pour le cours d'automobile qui est très fréquenté, on charge \$2.00 par mois.

Messieurs, l'Ecole jouit donc d'une grande popularité; il faut tout à la fois admirer le dévouement du Principal et des professeurs envers les étudiants, et le désir de ceux-ci de profiter des enseignements donnés; mais là ne doit pas s'arrêter notre attention; il faut notre concours plus immédiat pour aider cette grande et belle oeuvre.

Le fondateur de cette Ecole n'aurait-il que la gloire et le mérite d'avoir été apprécié par les ouvriers qui veulent satisfaire leur ambition de s'instruire et de se perfectionner en étudiant mieux la technique, qu'il pourrait être heureux de cette compensation pour la peine qu'il s'est imposée; mais le fondateur de l'Ecole technique et les continuateurs de son oeuvre ont encore besoin de la coopération plus efficace des hommes d'affaires.

On a dit que le haut enseignement est l'inspirateur du progrès, l'enseignement technique en est le réalisateur.

Nous admettons tous qu'il nous faut des ouvriers et des contremaîtres instruits dans leur profession, de savants ingénieurs pour diriger nos usines et, comme nous l'avons dit, des employés de commerce, de futurs négociants bien préparés par des études spéciales. Eh bien, intéressons-nous de plus près à notre Ecole technique. Faisons-la bien connaître, invitons à la discussion ceux qui pourraient assurer de plus en plus son développement et sa prospérité; surtout donnons-lui l'attrait qui lui attirera notre jeunesse scolaire; qu'on en parle dans toutes nos maisons d'enseignement, — au cultivateur et même au fils de famille — chacun y trouvera son bénéfice.

Tous les peuples du monde, et celui des Etats-Unis particulièrement font des grands sacrifices en faveur de cet enseignement; les plus parcimonieux, tels la Suisse et la Hollande, se montrent en cette circonstance les plus prodigues parce qu'ils savent que cet enseignement est une semence qui produira une abondante moisson.

L'avancement du commerce et de l'industrie chez nos voisins du sud est facile à retracer grâce à leurs écoles techniques. Il est admis que le capital va tout droit à

celui qui sait le mieux le mettre à profit.

Nous avons à l'Ecole technique un bureau de direction conscient de la mission qui lui a été confiée, bien pénétré de l'importance de l'enseignement technique, il est véritablement embrasé du feu sacré. M. Machéras, le Principal, est excellemment qualifié et il est d'un précieux secours à cette école naissante. Déjà le succès a couronné son oeuvre; il est, non seulement un homme de science, mais il possède aussi à un haut degré, la science de l'éducation qui puise tout à la fois ses principes dans l'observation de la nature des élèves et dans les connaissances des méthodes appropriées des diverses matières de l'enseignement et dans les règles de discipline qui forment les caractères. Avec M. Machéras, tout le personnel enseignant travaille au succès de l'oeuvre; tous les professeurs sont en même temps des savants et des hommes du métier. Au-dessus d'eux je place le président qui, je l'ai déjà dit, administre l'Ecole avec une sollicitude vraiment paternelle.

Je ne veux prolonger ce rapport; j'attendrai la fin de la session des cours du soir pour vous rendre compte plus exactement de l'oeuvre accomplie. En attendant je ne vous demande que de vous intéresser de plus près à cette institution; son succès sera celui qui couronnera les efforts que vous aurez faits pour la faire connaître et apprécier.

Le tout humblement soumis.

Montréal, 4 mars 1914.

FRANK PAUZE,

Délégué de la Chambre de Commerce
à l'Ecole technique.

L'Hotel des Postes à Montreal.

Le rapport des opérations de février.

Le rapport mensuel du bureau de poste de Montréal, pour le mois de février dernier, démontre une augmentation de revenu sur le même mois de l'année 1913, de \$7,816.

Le chiffre du revenu de février est de \$120,394, réparti ainsi: \$111,525 obtenus par la vente des timbres, \$3,052 de permis, \$5,774, des timbres des journaux, et \$42 pour le loyer des casiers postaux. Le nombre des sacs de malles reçus de la Grande-Bretagne s'est élevé à 3,357, une augmentation de 561; sur ce nombre, 1,670 ont été reçus par les voies canadiennes, et le reste par la voie de New-York. Le nombre des objets enregistrés s'est élevé à 177,857 en février.

Le rapport des malles expédiées en Grande-Bretagne montre que 21,906 livres de matière postale ont été expédiées de ce bureau en février, et 7,968 dans les autres pays faisant partie de l'Union Postale.

A ceux qui se plaignent de l'insuffisance des Wagons.

Le "Board of Trade News" de Toronto, dans un récent article où il indique comment prévenir l'insuffisance des wagons pour le trafic du fret, fait surtout remarquer que l'efficacité de ce service sera atteinte de la manière suivante:

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré élu Premier Vice-Président de la Chambre pour l'année 1914-1915.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT.

M. Frank Pauzé, entrepreneur et manufacturier, est proposé comme candidat à ce poste par MM. Alex. Desmar-teau, C. E. Martin, A. P. Pigeon, Eugène Tarte, J. T. Armand, C. E. Racine.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré élu deuxième Vice-Président de la Chambre pour l'année 1914-1915.

ELECTION DU TRESORIER. — M. Georges Gonthier, L. L. C. comptable-expert de "St-Cyr, Gonthier & Frigon" et de "Gonthier & Midgley" est proposé comme candidat à ce poste par MM. A. Prud'homme, H. Laporte, Armand Chaput, J. A. Naud, J. T. Armand, L. A. Demers.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu Trésorier de la Chambre pour l'année 1914-1915.

ELECTION DU SECRETAIRE. — M. W. U. Boivin, marchand de nouveautés, est proposé comme candidat à ce poste par MM. Alphonse Racine, A. Prud'homme, Alex. Desmar-teau, A. P. Frigon, W. K. de Kappelle, L. M. Lymburner.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu Secrétaire de la Chambre pour l'année 1914-1915.

ELECTION DES ANCIENS PRESIDENTS, VICE-PRESIDENTS ET TRESORIERES. — MM. les anciens Présidents: D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, L. E. Geoffrion, Damase Masson, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, Isaïe Préfontaine, O. S. Perrault, Frédéric C. L.

1.—CHAMBRE DE COMMERCE

Larivière, Armand Chaput, Lieut.-Col. A. E. Labelle;

MM. les anciens Vice-Présidents: Alph. Racine, Ubalde Garand, L. J. A. Survever, A. V. Roy;

et MM. les anciens Trésoriers: J. B. A. Lanctôt et Joseph Fortier soient réélus, en groupe, membres du Conseil de cette Chambre pour l'année 1914-1915, ainsi que MM. Léon Garneau, C.R., et Edouard Fabre-Survever, C.R. sont également élus officiers, avocats-conseils et membres du Conseil de cette Chambre pour l'année 1914-1915.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE DE LA CHAMBRE POUR L'ANNEE 1914-1915. — MM. le Lt.-Col. A. E. Labelle, Adélar-d Fortier, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L. E. Geoffrion, C. H. Catelli, Isaïe Préfontaine, O. S. Perrault, Frédéric C. Larivière et Armand Chaput sont proposés pour être élus membres du Conseil d'arbitrage de la Chambre pour l'année 1914-1915, par MM. J. A. Naud, J. M. Raoul Cousineau, L. A. Demers et I. Cardin.

Adopté à l'unanimité.

CANDIDATURES AU CONSEIL. — Les candida-tures suivantes, comme membres du conseil de la Chambre pour l'année 1914-1915, sont remises entre les mains du président, savoir:

1.—M. Armand, J. T. Membre de la Bourse Immobilière de Montréal, Courtier en mines, présenté par MM. Rodolphe Bédard, C. E. Racine, W. U. Boivin, J. A. Naud.

2.—Baillargeon, J. B., Entrepreneur de camionnage, présenté par MM. C. E. Martin, Joseph Fortier, N. Simoneau, J. A. Beaudry.

3.—Bédard, Rodolphe, Expert-comptable, agent financier, présenté par MM. J. M. Raoul Cousineau, L. A. Demers, W. K. de Kappelle, Frank Pauzé.

4.—M. Berthiaume, Arthur, gérant de *La Presse*, pré-senté par MM. J. Filiatrault, N. Simoneau, W. K. de Kappelle, A. Prud'homme.

5.—M. Bisson, H. G., de Boivin, Wilson et Cie", pré-senté par MM. A. Prud'homme, Eugène Tarte, N. Simoneau, J. A. Beaudry.

6.—M. Cabana, J. N., gérant "Caisse hypothécaire", présenté par MM. E. Rolland, Rod. Bédard, C. E. Martin, J. Filiatrault.

7.—M. Caron, A. L., fab. de bijouterie, présenté par MM. Ed. Gernaey, Frank Pauzé, E. Rolland, L. M. Lymburner.

8.—Chevrier, J. N., gérant *Le Devoir*, présenté par MM. Rod. Bédard, N. Simoneau, E. Rolland, J. Filiatrault.

9.—M. Daoust, J. E. C., architecte, présenté par MM. N. Simoneau, J. Filiatrault, A. Prud'homme, W. K. de Kappelle.

10.—M. D'Argencourt, L. O., Epicier, présenté par MM. J. T. Armand, J. A. Beaudry, C. E. Racine, J. A. Naud.

11.—M. Desmar-teau, Alexandre, Comptable-liquida-teur, présenté par MM. Rod. Bédard, Henri Viau, E. Rol-land, C. E. Racine.

12.—M. De Tonnancour, L. C., Marchand-tailleur, présenté par C. A. Lefebvre, H. D. Desloges, J. Filiatrault, E. Gernaey.

13.—M. Ethier, Joseph, de "Laporte, Martin et Cie", présenté par MM. C. E. Racine, C. A. Lefebvre, J. T. Armand, J. H. L. Marcil.

14.—M. Filiatrault, Joseph, de "Filiatrault et Lesage", présenté par MM. J. T. Armand, L. M. Lymburner, E. Rolland, N. Simoneau.

15.—M. Fontaine, F. E., Agent de publicité, présenté par MM. J. A. Beaudry, Eug. Tarte, C. E. Martin, Frank Pauzé.

16.—M. Frigon, A. P., Comptable-banquier, présenté par MM. E. Rolland, Frank Pauzé, N. Simoneau, Rod. Bédard.

17.—M. Gagné, Léon, de la Western Lumber Co., pré-senté par MM. Frank Pauzé, Rod. Bédard, E. Rolland, L. M. Lymburner.

18.—M. Gagnon, N. T., de la Terra Cotta Co., présenté par MM. N. Simoneau, J. Filiatrault, A. Prud'homme, W. K. de Kappelle.

19.—M. Garceau, J. O., Marchand de nouveautés, présenté par MM. Ed. Gernaey, Frank Pauzé, E. Rolland, L. M. Lymburner.

20.—M. Gauthier, L. Edgar, de L. C. Galarneau et Cie, présenté par MM. E. Rolland, Henri Viau, N. Simoneau, J. A. Beaudry.

21.—M. Gauvin, J. A. E., Pharmacien, présenté par MM. J. T. Armand, C. E. Racine, C. A. Lefebvre, J. L. H. Marcil.

22.—M. Gear, W. I., de R. Reford and Co., présenté par MM. A. Prud'homme, Eug. Tarte, N. Simoneau, J. A. Beaudry.

23.—M. Gravel, Ludger, Négociant, présenté par MM. E. Rolland, L. M. Lymburner, Rod. Bédard, N. Simoneau.

24.—M. Hudon, Albert, de "Hudon et Orsali", présenté par MM. Rod. Bédard, Frank Pauzé, N. Simoneau, E. Rolland.

25.—M. Jeannotte, Alfred, de "L. H. Hébert et Cie Limitée", présenté par MM. Henri Viau, C. E. Racine, Frank Pauzé, W. K. de Kappelle.

26.—M. Labrecque, J. O., Marchand de charbon, présenté par MM. J. T. Armand, J. Filiatrault, C. F. Racine, J. A. Naud.

27.—M. Lambert, Alfred, Manufacturier de chaussures, présenté par MM. Rod. Bédard, Henri Viau, E. Rolland, J. A. Beaudry.

28.—M. Laurendeau, J. T. R., Courtier d'immeubles, présenté par MM. W. K. de Kappelle, J. Filiatrault, N. Simoneau, A. Prud'homme.

29.—M. Loisel, J. F., de "Greenshields Ltd.", présenté par MM. Geo. Paré, Henri Viau, J. L. H. Marcil, J. A. Beaudry.

30.—M. Martin, C. E., de P. P. Martin et Cie, présenté par MM. J. T. Armand, Henri Viau, C. E. Racine, J. A. Beaudry.

31.—M. McDonald, Duncan, Prés. de la Cie des Autobus, et Prés. de la Compagnie du "Montreal Tunnel", présenté par MM. S. D. Joubert, Frank Pauzé, C. E. Martin, Eug. Tarte.

32.—M. Perron, Louis, architecte, présenté par MM. Joseph Fortier, N. Simoneau, Rod. Bédard, E. Rolland.

33.—M. Racine, C. E., Courtier en douane, présenté par MM. Joseph Fortier, E. Rolland, Frank Pauzé, Rod. Bédard.

34.—M. Rolland, Emile, de l'Imp. Moderne, présenté par MM. W. K. de Kappelle, C. E. Racine, L. A. Demers, Rod. Bédard.

35.—M. Simoneau, N., Electricien, présenté par MM. Frank Pauzé, Ed. Gernaey, W. K. de Kappelle, E. Rolland.

36.—M. Tardif, Victor, de l'Imp. Modèle, présenté par MM. W. K. de Kappelle, Frank Pauzé, L. E. Jalbert, Rod. Bédard.

37.—M. Tarte, Eugène, Co.-prop. *La Patrie*, présenté par MM. Frank Pauzé, Ed. Gernaey, W. K. de Kappelle, E. Rolland.

38.—M. Viau, Henri, Comptable-expert, présenté par MM. Eugène Tarte, Rod. Bédard, W. U. Boivin, E. Rolland.

Le président fait ensuite la déclaration suivante: —

"Plus de vingt candidatures étant présentées, il y aura votation au scrutin, suivant les règlements. Cette votation aura lieu le ou avant le lundi, 9 février prochain.

"Chacun des candidats mis en nomination recevra un avis officiel de la proposition de son nom, et au cas où quelques-uns d'entre eux croiraient devoir décliner l'hon-

neur de sa candidature, ils sont priés de faire connaître leur refus par écrit au secrétaire de la Chambre; autrement leur silence serait interprété comme une acceptation de la candidature.

NOMINATION DES TROIS SCRUTATEURS RELEMENTAIRES. — MM. W. K. de Kappelle, L. E. Jalbert et Ed. Gernaey sont nommés scrutateurs pour procéder au dépouillement du scrutin, le mardi, 10 février prochain, sur la proposition de MM. E. Rolland, L. M. Lymburner, C. A. Lefebvre et Henri Viau.

Et la séance est levée pour permettre aux membres présents d'entendre la conférence de M. James W. Pogue, Vice-Président de la "Sheldon School of Business Science."

Séance du Conseil

Le 28 janvier 1914, le conseil de la Chambre a tenu sa dernière assemblée régulière de l'exercice de 1913-1914 sous la présidence de M. Adélar Fortier ayant à ses côtés MM. S. D. Joubert et Frank Pauzé, les vice-présidents.

Etaient en outre présents: MM. W. U. Boivin, secrétaire, Damase Parizeau, Alex. Desmarreau, A. P. Frigon, Jos. Filiatrault, J. O. Labrecque, Ludger Gravel, Emile Rolland, N. Simoneau, Joseph Fortier, L. C. de Tonnan-cour, Lt.-Col. Labelle, J. T. Armand, A. N. T. Chamberland.

Le conseil approuve le procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier.

Le COURRIER contenait un grand nombre de cartes de souhaits de bonne année venant des Chambres de Commerce européennes;

Une lettre de la Canadian Fire Underwriters' Association annonçant que les compagnies d'assurance hausseront leurs taux si une enquête complète sur l'aqueduc n'est pas faite par la ville comme l'Association l'a demandé en 1912. Cette lettre est laissée sur la table sans réponse.

Une invitation de la Ligue du Progrès civique de Montréal pour assister à une conférence d'un M. C. R. Woodruff, donnée le 5 février sur l'administration municipale dans des villes comme Montréal. L'invitation est acceptée.

De plus le courrier contenait des lettres de MM. W. I. Gear, A. Jeannotte, Albert Hudon et H. G. Bisson déclinant la mise en nomination au poste de conseiller de la Chambre, à cause de leurs trop nombreuses occupations.

LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE. — Dans un rapport faisant le relevé de tout le travail fait sur cette question par la Commission spéciale, M. A. P. Frigon donne des renseignements fort intéressants et fort instructifs sur les origines de l'opposition qui est faite au projet. Le président de la Commission annonce aussi qu'un grand nombre d'adhésions arrivent tous les jours venant des corps publics, des organisations ouvrières, des municipalités et de quelques députés et sénateurs.

Le président remercie M. A. P. Frigon de ses renseignements puis le conseil adopte le rapport de la Commission à l'unanimité.

L'ÉCOLE TECHNIQUE. — A la demande du président, M. Frank Pauzé, délégué de la Chambre à l'exécution de l'École Technique, a bien voulu donner quelques renseignements sur le fonctionnement de cette institution. L'école est prospère, dit M. Pauzé, et elle est conduite sur une base d'affaires. M. Gaspard Deserres, le président de l'École, est un homme dont on ne saurait trop louer l'initiative et la générosité. Son dévouement s'étend jusqu'aux plus petits détails et il ne craint pas de déboursier personnellement des sommes considérables pour assurer le bien-être des élèves de l'école. M. Machéras est un homme sage et les élèves l'ont compris. Il dirige l'école avec une sagesse éclairée et en même temps qu'il leur enseigne les sciences des arts techniques, il leur donne l'exemple d'une aimable politesse et d'une grande probité.

M. Pauzé annonce aussi que, pris à l'improviste, il n'a pu terminer son rapport plus complet, mais qu'il compte prochainement revenir sur ce sujet.

Les observations de M. Pauzé ont intéressé les membres et M. le président de la Chambre a suggéré qu'il serait utile de s'efforcer pour la Chambre d'avoir de temps à autre des conseils de l'École des Hautes Études; ce que le conseil approuve.

PROPOSITION DE NOUVEAUX MEMBRES. — M. Frank Pauzé, M. Guy Boyer, entrepreneur, ont été proposés comme membres de la Chambre, et sur proposition de M. Adélar Fortier, M. J. B. Pélouquin, a été également proposé comme membre. Les noms ont été inscrits sur le tableau lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Et l'assemblée est levée.

Assemblée Générale Annuelle

La Chambre a tenu son assemblée générale annuelle le mardi 27 février 1911, à 8 h 15 heures du soir sous la présidence de M. Adélar Fortier, ayant à sa droite son vice-président M. S. D. Joubert et à sa gauche M. S. D. Joubert, président.

Étaient aussi présents: — MM. Geo. Gauthier, Trésorier; W. F. Boyer, Secrétaire; Ed. Fabre-Surveyer, C. R., J. B. Frigon, Joseph Fortier, Alex. P. Thibault, J. O. Labrecque, A. Ghysens, L. E. Jalbert, V. K. de Kimpelle, L. N. Veilleux, Jos. Filiatrault, Léon G. G. J. Armand, J. Emile Roy, J. N. Chevrier, F. E. F. Rolland, Emile Rolland, Pierre Brault, Eug. Prévost, A. S. D. Joubert, Arthur Desroches, J. C. G. Contant, Arthur Bonant, assistant-secrétaire.

L'assemblée accepte les procès-verbaux des séances générales du mois de décembre et de la mise en nomination.

LE COURRIER contenait une lettre de Sir Lomer Gosselin transmettant à la Chambre des documents du représentant de la province à Londres au sujet d'une compagnie britannique qui voudrait donner des représentations dans l'Empire Britannique sur les industries anglaises. Référée au comité des Industries manufacturières.

Une lettre du Secrétaire de la Chambre de Commerce française donnant le résultat de l'élection annuelle de cette Chambre.

Une lettre de M. H. Fletcher, président de la section canadienne de la Chambre de Commerce britannique de Paris demandant à la Chambre de constituer un comité d'exposition.

Une lettre de l'hon. M. Philippe Roy, contenant le relevé du commerce franco-canadien pour 1910.

Une lettre de M. P. J. Plante, voyageur de commerce, signalant le fait que les voyageurs de commerce n'ont plus d'endroits où se retirer à St-Guillaume d'Upton. Référée au comité des voyageurs de commerce.

LE RAPPORT DES SCRUTATEURS. — Lecture est ensuite donnée du rapport des scrutateurs qui proclament élus conseillers de la Chambre, MM. J. B. Baillargeon, Rodolphe Bédard, Arthur Berthiaume, L. C. de Tonnancour, A. L. Caron, J. N. Chevrier, J. E. C. Daoust, Alex. Desmaré, Jos. Ethier, Jos. Filiatrault, A. P. Frigon, J. O. Gazeau, J. A. E. Gauvin, Ludger Gravel, J. O. Labrecque, Alfred Lambert, C. E. Martin, Duncan McDonald, Emile Rolland, Eugène Tarte.

DISCOURS-REVUE ET PROGRAMME DU PRÉSIDENT. — M. Adélar Fortier prononce ensuite son discours-revue et expose son programme pour l'exercice 1911-1912. On trouvera le texte de ce discours dans le numéro du Bulletin de février dernier.

RAPPORT DU TRÉSORIER. — Puis M. Georges Gauthier donne le compte rendu de l'état financier de la Chambre en démontrant le progrès de notre institution depuis 27 ans. M. Gauthier accompagne son rapport d'observations très intéressantes et ce rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU SECURTAIRE. — Le rapport du Secrétaire, M. W. F. Boyer, publié dans le Bulletin de février est considéré comme lu et est adopté à l'unanimité.

REMERCIEMENTS AUX AUDITEURS ET AUX SCRUTATEURS. — L'assemblée vote ensuite des remerciements à MM. Jos. Desmaré et Eugène Prévost qui ont bien voulu faire l'audition annuelle des livres de la Chambre, et à MM. L. E. Jalbert, Ed. Gernaey et W. K. de Kimpelle qui ont procédé au dépouillement du scrutin.

ASSERMENTATION DES OFFICIERS. — Son Honneur M. le Maire Lavallée procède alors à l'assermentation de M. Adélar Fortier comme président et de M. S. D. Joubert, comme 1er vice-président.

L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES DE LA VILLE. — Invité à porter la parole par M. le président, M. le Maire Lavallée intéresse les membres en les entretenant de l'administration de la cité et des difficultés que les administrateurs rencontrent. Il termine ses observations en invitant les hommes d'affaires à donner leur concours et leur encouragement aux administrateurs pour leur faciliter la tâche.

M. le Maire a tenu aussi à assurer la Chambre de tout son appui dans sa campagne en faveur du Canal de la Baie Georgienne.

M. le président a remercié le Maire pour ses intéressantes remarques et pour l'appui qu'il promet à la Chambre.

LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE. — M. A. P. Frigon fournit ensuite à la Chambre de nouveaux renseignements sur le travail de la Commission qu'il préside, et annonce que la Chambre continue de recevoir tous

Commerces

J. Arch. LaRue C.A. LI. Eugène Trudel L.I.C.

LaRue & Trudel

COMPTABLES - AUDITEURS

Liquidations de Faillites

Règlements entre Débiteurs et Créanciers

EDIFICE DOMINION

126 rue St-Pierre - Québec

Tel Bell: { 4520
4521

Tél. Main 4912

P. A. GAGNON

Comptable Licencié
Chartered Accountant

Chambres 315, 316 et 317,
EDIFICE BANQUE DE QUEBEC

11, PLACE D'ARMES

MONTREAL

Eugène Prévost L.I.C. Rodolphe Bédard L.I.C.

Prévost & Bédard

EXPERTS COMPTABLES,
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Royal Trust, 107 St. Jacques
Chambre 506. Tél. Main 1036

Alex Desmarteau

Comptable auditeur

Spécialité:—

LIQUIDATION DE FAILLITES
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est
MONTREAL

Tél. Main 3285

Ernest St. Amour

Comptable et Liquidateur de Faillites

Chambres 513 et 514

Edifice Banque de Québec

11 PLACE D'ARMES, MONTREAL

Commerce

JOS. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

GRANIT A CONSTRUCTION,
MONUMENTS, ETC.

75, Chemin de la Cote des Neiges,
Tel. Bell Up 1466 MONTREAL

Joseph Fortier LIMITEE

Fabricant - Papier

PAPETERIE MERCANTILE

Tables de Comptabilité, formules en fonds et sur
commanda. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,
Reliure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tél. Bell Main 444. Tél. Bell, Main 445

Rich. Jenkinson

H.H. Beaulieu,

J. G. Duhamel,

P.-V. Rougier

A. Décarv

Duhamel, Jenkinson & Beaulieu

COMPTABLES et LIQUIDATEURS

COLLECTIONS AUDITIONS, ETC.

3 rue Notre-Dame Est, MONTREAL.

cote Blvd. St-Laurent.

Rougier Freres

(Cie Incorporée)

IMPORTATION DE

PRODUITS FRANCAIS

Maison d'Achat: 9, Place des Voges, Paris

Siège Social:

63, rue Notre-Dame Est, Montreal

Commerce

C. E. Racine & Cie

COURTIERS EN DOUANE

SUITE 121

Edifice Board of Trade, Montreal

RAMSAY & KELLY

Materiaux de Construction

Chaux, Briques, Sable, Gravois, Couleurs
à Mortier, etc.

Plâtre et Ciment à Mur "ALBA"

510-511 EDIFICE BANQUE QUEBEC
MONTREAL

Tél. Main 3525 Tél. St-Louis 1801

Succursale:

COIN DUROCHER ET C. P. R. TRACK.

H. Beauregard

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES

MONTREAL

TEL. MAIN 736

GRAINES DE CHOIX

Pour Jardins et Fermes

Graines de Légumes et de Fleurs
de toutes sortes. Arbres Fruiti-
ers et d'Ornement. Outils et
Accessoires de Jardinage. :: ::

Catalogue Illustré GRATIS sur demande.

DUPUY & FERGUSON

Marchands-Grainiers

38 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

THE REINHARDT MFG. CO. Ltd

383, rue St-Paul, MONTREAL

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

de

Cuivre, Nickel, Argent, Or, Lampes électriques
portatives, Lampes de voitures, etc. Horloges,
Bronzes, et Marchandises de Fantaisie, de toutes
sortes.

Visitez nos magnifiques salles d'échantillons.

Phone: Bureau, Main 673

Manufacture, Main 3872

les jours de nombreuses et précieuses adhésions, et il suggère que le 18 février, une assemblée spéciale de la Chambre soit convoquée le soir pour discuter cette question du Canal de la Baie Georgienne. A l'unanimité, cette suggestion est adoptée.

M. ED. FABRE-SURVEYER, C. R., nouvellement élu avocat-conseil de la Chambre, est aussi invité par M. le président à dire quelques mots; et M. Surveyer en profite pour remercier les membres du témoignage d'estime et de confiance qui lui est donné et il assure les membres du conseil de son entier dévouement.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES. — Les messieurs suivants sont ensuite admis membres de la Chambre, savoir: MM. Guy Boyer, entrepreneur, J. B. Pélouquin, agent d'immeubles et Ernest St-Amour, comptable.

Et la séance est levée.

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE POUR LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE.

Le mercredi, 18 février 1914, la Chambre s'est réunie pour discuter la question de la construction immédiate du Canal de la Baie Georgienne sous la présidence de M. Adélarde Fortier, président, assisté de MM. S. D. Joubert et Frank Pauzé, vice-présidents.

Son Honneur le Maire Lavallée rehaussait aussi l'assemblée de sa présence.

Étaient en outre présents: MM. Geo. Gonthier, trésorier, W. U. Boivin, secrétaire, Lt.-Col. Labelle et Jos. Contant, anciens présidents; A. J. Forward, d'Ottawa, (invité spécialement ainsi que M. Paul Emile Lamarche, député), A. P. Frigon, D. McDonald, J. A. E. Gauvin, Emile Rolland, A. Rouleau, Noé Leclair, W. K. de Kappelle, L. C. de Tonnancour, Joseph Fortier, Octave Lemay, Louis Perron, L. E. Jalbert, L. J. O. Beauchemin, T. A. Gauthier, Alex. Charette, H. E. Midgley, A. Girard, Z. Arcand, J. Jeannotte, J. T. Armand, J. N. Cabana, Jos. Quintal, J. A. Nadeau, N. P.; J. O. Labrecque, Jos. Filiatrault, C. A. Gagnon, Chs. Martin, A. J. Lavoie, J. L. H. Marcell, Alfred Lambert, J. B. Baillargeon, Alex. Desmar-teau, A. Ghysens, Thomas Côté, Arthur Brossard, C. R.; Ludger Gravel, S. D. Vallières, Rod. Bédard, O. Lemire, Alph. Renaud, Jos. Ainey, Chs. Duquette, Arthur Lemont, assistant-secrétaire.

BIENVENUE AUX CONSEILLERS. — Avant de prendre l'ordre du jour, M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et les félicite de leur élection. Il leur exprima le désir que l'exécutif pourra toujours compter sur leur concours.

Au nom des conseillers, M. Jos. Filiatrault remercie le président de ses bonnes paroles et au nom de ses collègues, il tient à dire que tous s'efforceront de faire leur devoir; quant à lui, comme dans le passé, il travaillera ferme dans l'intérêt de la Chambre et du commerce de Montréal.

LE TRAVAIL DE LA COMMISSION SPECIALE DU CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE. — Dans un rapport élaboré, M. A. P. Frigon, président de la Commission du Canal de la Baie Georgienne, donne lecture du

rapport des travaux accomplis depuis que la Commission existe, et termine en demandant à la Chambre de ratifier la demande faite à la ville par le président, d'une allocation de \$2,500 pour défrayer les dépenses de la campagne en faveur du projet et d'accepter le don fait par la ville à la Chambre; de plus M. Frigon demandait que cette somme soit mise à la disposition de la Commission. A l'unanimité de l'assemblée, cet intéressant rapport est adopté.

FORMATION DE LA COMMISSION SPECIALE. — Sur proposition de MM. Joseph Contant et L. C. de Tonnancour, l'ancienne Commission spéciale du Canal de la Baie Georgienne, en y ajoutant le nom de M. J. N. Chevrier au nombre de ses membres, est maintenue et investie de tous les mêmes pouvoirs pour continuer le travail entrepris en vue de la réalisation du projet du Canal de la Baie Georgienne.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SPECIALE. — Sur proposition de M. Duncan McDonald appuyée par toute l'assemblée, M. A. P. Frigon est réélu président de la Commission.

Dans quelques remarques, M. Frigon remercie l'assemblée de cette nouvelle marque de confiance, et déclare qu'il est décidé plus que jamais, à se dévouer au succès de l'oeuvre entreprise.

DISCUSSION SUR LE PROJET. — Le débat est ensuite ouvert sur la question du Canal de la Baie Georgienne et M. le président invite d'abord à parler M. le Maire Lavallée qui se lève et dit "que c'est avec plaisir que "lui et ses collègues du conseil municipal se sont rendus à la "demande de la Chambre de Commerce. Il est convaincu "que la Chambre accomplit une oeuvre nationale dont les "avantages ne sauraient être discutés. Aujourd'hui même, "dit le Maire, j'ai signé, pour le compte de votre comité, "un chèque de \$2,500. Puisse-t-il vous aider à obtenir la "réalisation d'un projet attendu depuis bien des années."

M. le président remercie M. le Maire de son précieux concours; la Chambre avec lui remercie les autorités de la ville de l'allocation qui lui a été votée.

M. P. E. Lamarche, député de Nicolet, à Ottawa, traite aussi de la question, et s'applique tour à tour à démontrer la possibilité du projet et des avantages qui en résulteront au point de vue commercial, puis réfute une à une les objections qui ont été soulevées.

Il annonce aussi que lundi, 23 février, il ouvrira le débat en Chambre sur cette question, et il demande à la Chambre et à tous les corps publics d'exercer une forte pression sur le gouvernement.

M. A. J. Forward, secrétaire de la "Canadian Federation of Boards of Trade and Municipalities" d'Ontario, discute à son tour le sujet, en rappelant que tous les hommes d'Etat canadiens se sont déclarés favorables au projet, et démontre sur une carte ce que comporte le projet et les avantages que Montréal et tout le pays en retireront. Il termine en disant que le gouvernement qui dotera le pays de ce canal aura beaucoup mérité du Canada.

M. Jos. Quintal, vice-président du Board of Trade, M. le Lt.-Col. Labelle et M. le Commissaire Ainey ont ensuite ajouté quelques mots d'approbation et d'encouragement à l'égard du comité auquel ils ont promis leur concours.

M. A. P. Frigon termine le débat en étudiant divers autres aspects de la question, comme celui de l'origine de l'opposition.

Et M. J. N. Cabana, après avoir félicité tous les orateurs de la soirée, propose que, dans le but de créer un courant d'opinion publique, une grande assemblée des citoyens de Montréal soit tenue au Monument National le plus tôt possible. Cette proposition est adoptée par la Chambre à l'unanimité.

M. le président remercie M. le Maire, MM. Lamarche et Forward, MM. Quintal, Labelle et Ainey de tout ce qu'ils ont dit, et déclare que la séance est levée.

POUR LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE

Rapport des travaux de la Commission spéciale du Canal de la Baie Georgienne, lu et adopté à l'assemblée spéciale du 18 janvier.

Monsieur le Président,

Messieurs,

La Commission spéciale du Canal de la Baie Georgienne a l'honneur de faire rapport des travaux qu'elle a accomplis depuis sa création.

La Commission spéciale du Canal de la Baie Georgienne a été formée à la réunion régulière du 20 mars 1912 à la suite d'un rapport des délégués de la Chambre: MM. Armand Chaput et le Lt.-Col. A. E. Labelle, qui s'étaient joints à une délégation des corps publics présentés au Très Honorable R. L. Borden, le 14 mars 1912, en faveur de la construction du Canal de la Baie Georgienne. La Commission fut composée du président de la Chambre et de MM. A. P. Frigon, C. H. Catelli, Arthur Bertaiaume, Ls. Jos. Tarte, J. O. Gareau, Ludger Gravel et W. U. Boivin, le secrétaire, avec pouvoir de s'adjoindre.

Aussitôt nommée, votre Commission spéciale se mit au travail afin de tenir bien à date sa documentation sur le projet du Canal de la Baie Georgienne, de façon à être prête pour la première occasion favorable.

Le 10 décembre dernier, par résolution du conseil, les membres de la première Commission furent continués en office en ajoutant M. C. E. Martin.

Le 15 décembre, ces messieurs se réunissaient et votre humble soussigné était élu Président. Un rapport au conseil fut préparé demandant que les messieurs de l'exécutif et les membres du comité des Transports fussent adjoints à la Commission spéciale. Le 17 décembre, ce rapport fut adopté par le conseil.

Le 26 décembre, telle que constituée par la résolution du 17, votre Commission se réunissait. Après avoir pris connaissance du dossier préparé depuis sa nomination, c'est-à-dire le 20 mars 1912, un rapport avec un projet des résolutions fut préparé pour être soumis à une assemblée spéciale du conseil qui eût lieu le 29 décembre. Le rapport fut approuvé et la résolution adoptée à l'unanimité.

Ainsi autorisée, votre Commission a adressé copie du rapport et de la résolution à tous les ministres fédéraux, aux sénateurs, aux députés, aux corps publics et municipaux, aux organisations ouvrières ainsi qu'aux municipalités en leur demandant leur adhésion.

Le 14 janvier, votre Commission s'est de nouveau réunie. Un rapport fut préparé et soumis au conseil le même jour; il fut adopté à l'unanimité. A cette assemblée du 14 janvier, le président de la Chambre et votre soussigné furent délégués à une assemblée de l'exécutif de la Canadian Federation of Boards of Trade & Municipalities à Ottawa tenue le lendemain. Depuis ce voyage de vos délégués, votre Commission travaille de concert avec cette Fédération et son secrétaire, M. A. J. Forward, ne cesse de nous rendre de grands services.

Le 28 janvier, votre Commission s'est réunie et le rapport qui fut alors préparé était adopté le même jour par le conseil à sa séance régulière.

Le 16 février, sur demande du président de la Chambre et du soussigné et, afin d'aider à rencontrer les frais à faire par votre Commission pour poursuivre sa campagne qui augure très bien, le Conseil de Ville de Montréal vota à l'unanimité un rapport du Bureau de Contrôle accordant à la Chambre une allocation de \$2,500, deux mille cinq cents dollars, et votre Commission demande que ce montant soit mis à sa disposition.

Votre Commission a reçu jusqu'à ce jour les adhésions d'un bon nombre de sénateurs et de députés, de plus de 300 cités, villes et conseils municipaux, d'un grand nombre de Chambres de Commerce et corps publics et d'organisations ouvrières.

Votre Commission est informée que le gouvernement constate l'importance du mouvement qui se fait actuellement en faveur du grand projet du Canal de la Baie Georgienne et il se rend compte qu'il faut le considérer sérieusement.

Nous avons l'honneur de demander l'adoption de ce rapport et l'approbation des suggestions, actes et démarches de votre Commission et des Officiers de la Chambre pour le travail fait à ce jour.

Le tout humblement soumis.

A. P. FRIGON,

Président de la Commission spéciale
du Canal de la Baie Georgienne.

Le Commerce Franco-Canadien

RAPPORT ANNUEL DE L'HON. PHILIPPE ROY, COMMISSAIRE DU CANADA EN FRANCE.

Retlevé de la valeur des importations pour la consommation et des exportations françaises du 1er janvier au 31 décembre 1913.

ARTICLES	12 mois 1912 (1)	12 mois 1913 (1)	Augmentation en 1913 (1)	Diminution en 1913 (1)
<i>Importations</i>				
Objets d'alimentation	\$360,687,400	383,308,800	\$22,621,400	
Matières nécessaires à l'industrie	962,639,200	988,313,400	25,674,200	
Objets fabriqués	322,842,600	330,053,800	7,211,200	
Total	\$1,646,169,200	\$1,701,676,000	\$55,506,800	
Augmentation globale des importations \$55,506,800				
<i>Exportations</i>				
Objets d'alimentation	\$169,954,600	166,631,400		3,323,200
Matières nécessaires à l'industrie	388,973,600	376,545,200		12,428,400
Objets fabriqués	683,554,600	718,726,400	35,171,800	
Colis postaux	100,033,200	113,174,400	13,141,200	
Total	\$1,342,516,000	\$1,375,077,400	\$32,561,400	\$15,751,600
Augmentation globale des exportations \$32,561,400				
Augmentation globale des importations et des exportations \$88,068,200				

Importations françaises de grain pour la consommation du 1er janvier au 31 décembre 1913.

Articles	Provinces	12 mois finissant		Diminution ou augmentation de l'année 1913 comparée avec 1912 Tonnes métriques (1)
		1912 Tonnes métriques (1)	1913 Tonnes métriques (1)	
Blé	Algérie et Tunisie	153,427	124,248	29,179
	Autres provinces	557,762	1,431,119	873,357
	Total	711,189	1,555,367	844,178
Avoine	Algérie et Tunisie	74,941	90,297	15,356
	Autres provinces	141,749	490,190	348,441
	Total	216,690	580,487	363,797
Orge	Algérie et Tunisie	96,017	68,487	27,530
	Autres provinces	40,928	47,468	6,540
	Total	136,945	115,955	20,990
Seigle	Autres provinces	58,961	46,663	12,298
	Autres provinces	607,001	590,746	16,255

(1) Les chiffres ci-dessus ont lieu d'être diminués de 3 pour cent en raison de l'écart moyen en faveur de la monnaie canadienne.

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal

SOIXANTE-SEPTIEME RAPPORT ANNUEL

Aux Actionnaires,
Messieurs :

Montréal, le 9 février 1914.

Vos Directeurs ont le plaisir de vous soumettre le Soixante-septième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations pendant l'année expirée le 31 décembre 1913.

Les profits nets de l'année ont été de \$236,670.87 auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits et Pertes de l'année dernière, soit \$23,482.26, ce qui forme un ensemble de \$260,153.13. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires, laissant au crédit du compte des Profits et Pertes un solde de \$100,153.13.

Pour la commodité de nos déposants de la partie Est de la Ville, et pour mieux servir notre clientèle toujours croissante, un immeuble convenable a été acquis à l'angle des rues Sainte-Catherine Est et Darling où nous avons ouvert une nouvelle succursale. Les résultats obtenus à ce jour justifient pleinement nos espérances. Il a été aussi jugé nécessaire d'agrandir nos bureaux de la rue Saint-Denis et de reconstruire notre Succursale à Sainte-Cunégonde. Les travaux à la Succursale rue Saint-Denis sont complétés et ceux de la Succursale à Sainte-Cunégonde seront finis, nous l'espérons, sous peu.

L'inspection des livres et de l'actif de la Banque a été faite avec soin, et plusieurs fois pendant l'année. Le rapport des Auditeurs et le bilan sont maintenant devant vous.

J. ALDERIC OUIMET, Président.

Etat des affaires de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, AU 31 DECEMBRE 1913.

ACTIF

Espèces en caisse et dans les Banques.....	\$ 4,342,690.23	
Débitures du Gouvernement Provincial.....	542,820.86	
Débitures de la Cité de Montréal et autres débitures municipales et scolaires.....	15,099,904.98	
Autres obligations et débitures.....	1,439,404.73	
Valeurs diverses.....	227,000.00	
Prêts à demande et à courte échéance garantis par des valeurs en nantissement.....	8,854,253.81	
Fonds de charité, placé sur débitures municipales, approuvées par le Gouvernement Fédéral.....	180,000.00	
		\$30,686,074.61
Immeubles de la Banque (bureau principal et quatorze succursales).....	\$475,000.00	
Autres titres.....	39,725.75	514,725.75
		\$31,200,800.36

Au public:

PASSIF

Montant dû aux déposants.....	\$28,476,491.67	
" au Receveur-Général.....	92,741.86	
" au Fonds de Charité.....	180,000.00	
" à Comptes divers.....	100,813.70	
		\$28,850,647.23
Aux Actionnaires:		
Capital (souscrit \$2,000,000) payé.....	\$1,000,000.00	
Fonds de Réserve.....	1,250,000.00	
Profits et Pertes.....	100,153.13	2,350,153.13
		\$31,200,800.86

Pour le Bureau de Direction,

J. ALDERIC OUIMET,
Président.

A. P. LESPERANCE,
Gérant.

RAPPORT DES AUDITEURS

Ayant obtenu toutes les informations et explications requises, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et comparé avec les livres du Bureau Principal et les rapports certifiés des Succursales, nous sommes d'opinion que les opérations de la Banque ont été dans la limite de ses pouvoirs et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, tel que démontré par les livres de la Banque.

A. CINQ-MARS, C.A.,
P. C. SHANNON, C.A.,
Auditeurs.

Montréal, le 22 janvier, 1914.

Nos rapports avec les Etats-Unis.

Dans le *Century Magazine*, M. James Davenport Whelpley, conclut à la nécessité d'une union des deux pays: le Canada devant être fatalement annexé par les Etats-Unis, en raison de leur situation économique. Les 5/7 de la population canadienne sont britanniques par tradition, par sentiment. Par contre, le Canada est lié aux Etats-Unis par une analogie géographique et économique, par une réciprocité de besoins, de marchés, de moyens naturels de communication, d'échanges financiers. Un million de Canadiens (le septième de la population du Canada) vivent aux Etats-Unis, où ils ont trouvé des emplois lucratifs et, d'autre part, 500,000 Américains cultivent les terres de l'ouest canadien. Cependant, les dernières élections canadiennes ont prouvé que ce petit peuple s'obstine dans une politique sentimentale à l'égard de la lointaine Angleterre et impose à son industrie, à son commerce, à sa production, des routes factices et incommodes de l'ouest à l'est, sur une immense étendue, au lieu de suivre du nord au sud les débouchés naturels, fleuves, lacs et vallées. Avec un optimisme tenace et une belle fermeté, il se détourne de son intérêt propre, et trace une frontière imaginaire, renforcée de tarifs douaniers, là où le simple bon sens devrait instituer la réciprocité, profitable aux deux pays. En même temps, il offre à la "mère patrie" un tarif préférentiel qui atteint jusqu'à 30 pour cent.

La grande prospérité du Canada, qui a commencé en 1890, lui vient surtout encore de la valeur des terrains et de la fertilité d'un sol vierge, deux sources de richesse qui ne se maintiennent pas, comme les Etats-Unis en ont fait l'expérience. Déjà, la plupart des terrains ont atteint une valeur maximum et la fertilité du sol ira en diminuant. L'augmentation de la population n'y est pas comparable à celle des Etats-Unis, elle n'a que doublé depuis 1871, quand elle a triplé aux Etats-Unis. La situation financière est bonne, quoique, vu le petit nombre relatif des habitants, la dette publique y soit, par tête, plus élevée que partout ailleurs. Ce sont surtout les ressources naturelles du pays, ses mines, ses forces motrices, qui feront sa prospérité future. Le chiffre de son commerce (importations et exportations) qui, en 1911, dépassait 2 milliards avec les Etats-Unis, n'atteignait qu'un milliard avec l'Empire Britannique et descendait à 72 millions avec la France et à 63 millions 1/2 avec l'Allemagne. Malgré l'élévation des

tarifs, les Etats-Unis sont donc les premiers clients et les premiers fournisseurs du Canada.

L'union des deux pays élèverait la production et la population du Canada dans des proportions qu'il ne pourra jamais atteindre tant qu'il pratiquera sa politique d'isolement à l'égard de la République voisine. Il ne peut s'agir de rivalité entre eux; leurs intérêts sont les mêmes, leurs besoins peuvent être mutuellement satisfaits; on ne saurait prononcer le mot de conquête, ni celui de reddition, mais il y a dans l'Amérique du Nord une population toujours croissante pour laquelle se pose déjà le problème de l'entretien et de la subsistance: la porte ouverte du Canada le résoudrait quand il se présentera avec trop d'intensité.

(Bulletin de l'Union de l'Association des Anciens Elèves des Ec. Sup. de C.)

Le prix de la vie au Canada

Le Canada, dit le *New-York Times*, consomme seulement un quart des céréales qu'il produit, et cependant, le coût de la vie dans ce pays est augmenté de 51 pour cent, tandis qu'en Angleterre, il n'a augmenté que de 7 pour cent, malgré qu'elle importe ce produit des marchés canadiens.

C'est aujourd'hui la question brûlante au Canada et ce résultat est dû en partie au nouveau tarif américain qui a ouvert un nouveau marché pour le Canada. Les besoins d'une population dix fois plus considérable que celle du Dominion ont enlevé de ses marchés les approvisionnements flottants. Sans doute, le Canada peut, avec le temps, augmenter sa production autant que les prix le justifieront, mais cela ne saurait se faire tout d'un coup; il est plus facile et plus expéditif de trouver un remède en faisant disparaître les restrictions qui l'empêchent d'acheter à meilleur marché.

Aujourd'hui, au Canada, le coût de la nourriture comprend le prix du fret sur une distance continentale, tandis qu'une nourriture à meilleur marché peut se trouver à environ cent milles des lignes. Le Canada a besoin du remède que les Américains se sont appliqués à eux-mêmes, et il n'y a que son gouvernement qui mette des obstacles.

Ainsi le problème des rapports de plus en plus étroits avec les Etats-Unis s'ajoute au problème de la vie chère, et les Américains ne doutent pas qu'ils trouveront là des arguments impressionnants pour attirer à eux les masses canadiennes.

Les Mauvais Payeurs

Le retard dans le paiement des notes, disent les commerçants, est un fléau dont les clients sont exclusivement responsables, et qui est souvent une cause de ruine.

Le Bulletin des Ligues sociales d'Acheteurs (28, rue Serpente, à Paris), a publié sur cette question deux documents pleins d'intérêt.

Le premier émane d'un banquier, membre de la Ligue sociale d'acheteurs "bien placé pour savoir dans quelles difficultés se débattent les meilleurs fournisseurs que nous faisons si facilement attendre."

Relative^{ment} au paiement des notes, à sa répercussion sur le crédit des commerçants, vous me demandiez ce que pouvait immobiliser de capitaux une entreprise de modes, par exemple. Or, je viens d'avoir l'occasion d'obtenir ce renseignement.

Une maison de couture et confection, deux ans après sa fondation, ou plutôt la reprise de son commerce, me disait avoir déjà \$12,000 de débiteurs; sur ce chiffre, \$2,500 seulement étaient payés au commencement de la troisième année. Cette maison peut faire de \$2,400 à \$3,600 de bénéfices annuels. L'exemple est assez précis pour que je le cite.

Et quant à la perte qui découle de là pour le commerçant, elle peut être énorme. Des avances? Aucune société de crédit ne lui en fera. Pourra-t-il chez un banquier escompter un billet? Mais ce sera à quatre-vingt-dix jours et la rentrée des fonds ne pourra s'effectuer dans ce délai.

Les mauvais payeurs, les payeurs lents dans leurs paiements, ne se doutent guère de la gêne en laquelle ils plongent leurs fournisseurs.

Cette année, précisément, j'ai pu remarquer plus que jamais cette gêne due aux mauvais payeurs. Cette situation, sans doute, est générale — vie chère, augmentation du bien-être, du luxe — puisque dans une récente circulaire de la banque Renaud, de Nancy, je lis l'article que je joins à cette lettre. Ne serait-il pas bon de la reproduire dans le *Bulletin*? Vous en trouverez juste la conclusion qui voit le remède dans une réforme des moeurs, puisque vous vous efforcez d'amener cette réforme. Les dernières lignes de l'article s'adressent, d'ailleurs, plutôt aux gens riches à qui l'on demande d'agir comme en Angleterre ou en Amérique: après tout achat, détacher d'un carnet un chèque et le remettre au fournisseur. Mais quelle réforme des moeurs, des habitudes cela suppose.

Je trouverais juste la proposition faite par la Section genevoise: réclamer des acheteurs le paiement comptant,

des fournisseurs un escompte si minime soit-il, car, sans escompte au comptant, ce sont les payeurs lents qui sont en réalité favorisés.

Puis, pour les paiements à échéance, il faudrait que les acheteurs acceptassent de payer par traites.

Que je vois de commerçants qui me disent: "Nous voudrions pouvoir tirer une traite sur nos clients, mais ils se fâcheraient." Or, cette méthode profite en réalité aux maisons de Paris. Qu'un acheteur commande à Poin ou à Damoy de l'épicerie, il recevra, trente jours au plus tard après l'achat, une traite qu'il paiera. Mais qu'il achète à son épiciier, l'épiciier de sa ville, il refusera de payer par traite.

Le second document est extrait d'une circulaire de la banque Renaud de Nancy.

De fâcheuses habitudes se sont introduites dans la vie commerciale. L'acheteur ne paie pas au comptant, et le fournisseur n'envoie la facture qu'en fin d'année ou en relevé d'inventaire.

On se rend compte des inconvénients de ce système autant pour l'acheteur que pour le fournisseur, surtout lorsque celui-ci est un petit ou un moyen commerçant... Inconvénients pour le fournisseur, c'est l'évidence même. S'il renonce à s'y soustraire, c'est le plus souvent par amour-propre et toujours par esprit commercial, ne voulant pas se montrer inférieur à son concurrent.

Inconvénients pour l'acheteur: lorsqu'on achète un objet déterminé, l'on dispose généralement des ressources correspondantes et l'on paie gaiement une entrée en jouissance immédiate.

Il n'en est plus de même au bout de six ou douze mois, la première satisfaction passée ou l'objet usé. En outre, une vérification des factures est devenue, avec le temps, difficile, sinon impossible. Enfin, les règlements s'accumulent en fin d'année, dépassant de beaucoup les disponibilités. En matière de paiement, le système des "petits paquets" est généralement préférable.

"Un projet de loi vient d'être déposé au Parlement belge, stipulant que toute créance deviendra exigible dans un délai de huitaine, à compter de la remise de la facture ou du relevé, et qu'à la même date les intérêts courront de plein droit. Et, pour ne pas faire oeuvre vaine, le législateur belge déclare nulle toute renonciation anticipée au bénéfice de cette loi.

"C'est là une initiative très louable. Mais il nous semble que le remède est plutôt dans une réforme des moeurs. L'intervention du législateur sera devenue superflue le jour où l'on pratiquera l'usage courant du chèque barré pour les paiements, qui deviennent ainsi des paiements comptants sans être des paiements en espèces.

"Comme sanction pratique, nous invitons nos clients à se faire délivrer, par notre caisse, des carnets de chèques."

(*Bulletin de l'Union des Anciens Elèves des Ecoles Supérieures de Commerce.*)

L'affiliation de l'École des Hautes Etudes à Laval

Plusieurs de nos lecteurs nous ayant demandé des renseignements sur la récente affiliation de l'École des Hautes Etudes à l'Université Laval, nous citerons simplement le texte de la loi sur ce sujet, ainsi que ce qui touche l'Institut des Comptables et l'École:

"Loi amendant la Loi constituant en Corporation l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal." Cette Loi se lit comme suit:

10. La loi 7 Edouard VII, chapitre 23, est amendée en y ajoutant après l'article 19, le suivant:

"19a. Il est loisible à la corporation d'affilier son École à l'Université Laval, à Montréal, aux conditions qui seront déterminées entre elle et les administrateurs de l'Université Laval, à Montréal.

L'arrangement consacrant l'affiliation n'entrera en vigueur qu'après la publication d'un avis dans la Gazette Officielle de Québec, établissant que le dit arrangement a été approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil sur la recommandation de chacun des deux comités du Conseil de l'Instruction publique."

20. La loi 7 Edouard VII, chapitre 23, est amendée en ajoutant après l'article 21, le suivant:

"21a. Un diplôme de comptable délivré de la façon ci-après indiquée, confère à son détenteur, nonobstant toute loi à ce contraire, le droit de faire partie, sans subir les examens généralement exigés, de l'Association des comptables de Montréal ou de l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec, après paiement des honoraires et contributions ordinaires.

Avant la livraison du diplôme, il doit être démontré que l'élève est âgé de vingt-un ans révolus, a suivi pendant trois années les cours prescrits par la corporation, qu'il a suivi comme clerc, pendant la durée de ses cours et pendant une période douze mois immédiatement après sa sortie de l'école, le bureau de l'un des membres de l'association ou de l'Institut et qu'il a subi avec succès l'examen final devant un jury composé de deux professeurs de la corporation, d'un membre de l'association et d'un membre de l'Institut.

Il est du devoir de l'Association et de l'Institut de nommer, chacun, leur délégué dans le jury par une résolution qu'ils devront transmettre à la corporation, dès que cette dernière leur aura, un mois d'avance, indiqué par pli recommandé à la poste, le lieu, le jour et l'heure de l'examen.

L'assentiment de trois des membres du jury est nécessaire pour admettre l'élève. Toutefois, à défaut de l'Association ou de l'Institut, ou des deux, de nommer leurs délégués, l'assentiment de deux membres du jury sera suffisant pour admettre l'élève.

Le diplôme de comptable, délivré par l'école, est signé

par le principal de l'école et contresigné par les présidents et secrétaire de l'Association des comptables de Montréal et de l'Institut des comptables et auditeurs de la Province de Québec, ainsi que par le Secrétaire de la Province.

Toutefois, les signatures des président et secrétaire de l'Association ou de l'Institut, ou des deux, ne seront pas nécessaires quand ces corporations, ou l'une ou l'autre d'elles, auront fait défaut de nommer leurs délégués. Rien de contenu dans le présent article ne doit être interprété comme prohibant à l'Association ou à l'Institut d'accorder les mêmes privilèges au Royal Institution for the Advancement of Learning."

30. L'article 22 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 23, est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Le présent article ne s'applique pas, quand il s'agit de diplômes octroyés en vertu de l'article 21a."

40. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Ajoutons que les comptables de Montréal se sont depuis quelque temps formés en Association. M. Geo. Gonthier en est le président. Cette Association qui est incorporée a déjà préparé les règlements en vertu desquels elle pourra faire subir des examens aux candidats qui se présenteront dans le but d'obtenir un certificat concernant leur efficacité comme comptable. Jusqu'aujourd'hui, n'importe qui pouvait s'intituler comme comptable et entreprendre des travaux de comptabilité, sans cependant pouvoir offrir à leurs clients aucune assurance de compétence; car généralement, il arrive assez souvent que ceux qui requèrent les services d'un comptable ne sont pas toujours en mesure de pouvoir déterminer par eux-mêmes si celui qu'ils emploient est qualifié ou non. Cette Association est donc en mesure de pouvoir rendre de grands services au commerce.

L'automobilisme au Canada

D'après les chiffres relevés par l'Automobile Club de Canada, il y avait, au 1er novembre 1913, plus de 40,000 automobiles en service dans le pays, y compris les véhicules industriels et les motocycles.

Voici leur répartition, par province, comparée avec celle du 31 décembre 1912:

	1912	1913
Québec	3,597	4,706
Ontario	11,939	15,255
Nouveau-Brunswick	289	789
Manitoba	3,943	5,016
Colombie-Anglaise .	4,666	7,044
Nouvelle-Ecosse . .	867	1,300
Ile du P.-Edouard.	"	"
Saskatchewan	3,742	6,512
Alberta	2,835	3,640
Yukon	5	15
	31,883	44,277

La population du Canada n'atteignant pas encore 8 millions d'âmes, ce dernier total représente un véhicule automobile par 180 habitants.